

# Vaccins: «Une grave injustice»

(07/04/2006)



© SABLON

## Il vaut mieux naître en Brabant flamand que dans le Hainaut

**BRUXELLES** Le Dr Anne Vergison est à la fois perplexe et irritée. Pédiatre, spécialiste des maladies infectieuses à l'Hôpital universitaire des enfants Reine Fabiola (Huderf - Bruxelles), elle dénonce ce qu'elle qualifie de «*grave injustice*» dans l'accès à la vaccination de nos enfants. Singulièrement les nourrissons, inégaux face au vaccin contre le pneumocoque. Un médicament qui n'est pas - encore - remboursé en Belgique pour des raisons budgétaires, «*alors qu'il s'agit d'une priorité de santé publique*», affirme Anne Vergison.

Cette bactérie est «*à l'origine des infections les plus sévères et les plus fréquentes prises en charge en milieu hospitalier pédiatrique*». Des infections qui peuvent se manifester par une méningite, une pneumonie et/ou une septicémie. Chaque année, dans notre pays, quelque 350 mômes - un par jour - âgés de moins cinq ans en sont gravement affectés (on enregistre une dizaine de décès, et le même nombre d'enfants qui gardent des séquelles sévères), alors que 3.500 autres développent l'une de ces infections, mais de manière modérée. Par ailleurs, le pneumocoque est à l'origine d'environ... 330.000 otites par an; en notant que le vaccin ne préviendrait que 10% de ces cas.

Ce vaccin contre le pneumocoque, c'est le *Prevenar*, développé par les laboratoires Wyeth et commercialisé chez nous depuis octobre 2004. Un produit cher, puisque chaque dose est facturée au prix de 68,27€ (quatre, trois ou deux doses sont nécessaires pour compléter la vaccination, selon que l'enfant ait moins de six mois, entre sept et onze mois ou entre un et deux ans). En d'autres termes, le coût de la vaccination varie entre 136,54 et 273,08€. Tout cela à charge des parents, encore que les mutualités, dans le cadre de l'assurance complémentaire, interviennent à des degrés (très) divers.

«*Ce vaccin présente une utilité évidente, poursuit Anne Vergison. Toutes les études l'ont démontré. Le Conseil supérieur d'hygiène l'a d'ailleurs recommandé dès le départ pour tous les enfants âgés de moins de deux ans. Or, lorsqu'on examine de près les données de vaccination, des inégalités flagrantes sautent aux yeux.*»

Les statistiques, portant sur la période d'octobre 2004 à septembre 2005, montrent que lorsqu'on établit le rapport entre le nombre de doses délivrées et le nombre de naissances, le coefficient s'établit à 2,1 pour la Communauté flamande contre 1,6 pour la Communauté française. Par provinces, les différences sont encore plus flagrantes, avec un record de 2,8 pour le Brabant flamand, contre... 0,8 pour le Hainaut. Bruxelles se situe à 1,6 (en dessous de la moyenne nationale, qui est de 1,8), le Brabant wallon à 2, Liège à 2,3, le Luxembourg à 1,8 et Namur à 1,6.

*«Ces décalages s'expliquent à la fois par des politiques différentes selon les mutualités, mais surtout par des considérations socio-économiques, en particulier en ce qui concerne le Hainaut, souligne Anne Vergison. De fait, nombre de pédiatres n'osent pas proposer le vaccin aux parents, dont ils savent qu'ils ne sont pas en mesure de faire face à la dépense.» En fait, «nous nous sentons démunis, sachant que des enfants risquent de mourir ou de souffrir de séquelles importantes, alors qu'un vaccin existe pour combattre ce microbe».*

*Bien sûr, «je comprends les contraintes budgétaires. Mais n'est-il pas temps de poser un geste majeur de santé publique? Que ce vaccin soit au moins partiellement remboursé, et idéalement intégralement pris en charge, afin de ne pas pénaliser les personnes aux revenus modestes. Il n'est pas juste que ces enfants paient au prix fort des réticences politico- budgétaires».*

Anne Vergison rappelle enfin que d'autres vaccins pédiatriques -comme celui contre le rotavirus- arriveront bientôt sur le marché. *«Cela ne va rien simplifier, sauf à considérer que la prévention est l'arme de l'avenir de la santé publique.»*

**J. M.**

© La Dernière Heure 2006

<http://www.dhnet.be/infos/societe/article/147505/vaccins-une-grave-injustice.html>